

SEANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2009

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté par 41 voix contre 3.**
Il y a 4 abstentions.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 février 2009.**
- Affaire reportée.**
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, des assurances, un contentieux et des droits de préemption urbains.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN n° 6 - **Décision modificative n° 4. Plan de relance.**
- Afin de formaliser le plan de relance, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.
- Adopté par 42 voix.**
Il y a 11 abstentions.

M. MARTIN

- n° 7 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 192 logements situés 1 à 87, rue de la Bécasse. Garantie d'un emprunt de 297 688 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 148 844 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 297 688 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 192 logements situés 1 à 87, rue de la Bécasse « Maisons et Jardins » à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 8 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. Bourgogne. Garantie d'un emprunt de 1 500 000 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 1 500 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Centre Loire. Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de la Z.A.C. Bourgogne.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

- n° 9 - **Société BATIR CENTRE. Réaménagement de 53 contrats de prêts par compactage en 9 contrats. Approbation d'une convention.**

Par lettre en date du 12 mars 2009, la Société d'H.L.M. BATIR CENTRE a saisi la Ville d'Orléans d'une demande de garantie à hauteur de 50 % concernant 9 contrats de prêt de la Caisse des dépôts et Consignations, résultant d'une opération de compactage de 53 contrats de prêt, initialement garantis par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville pour le remboursement des prêts réaménagés issus du regroupement des prêts référencés et contractés par la Société BATIR CENTRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

- n° 10 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 56 265 €;

- Séance du vendredi 24 avril 2009 -

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriété.

Adopté par 50 voix contre 3.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 11 - **Prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes. Groupement de commande avec le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

Par délibération en date du 4 avril 2006, le Conseil Municipal a approuvé le marché de prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et à la maintenance des postes pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale avec le groupe STERIA ; sa validité expire en avril 2010.

Afin de lancer une nouvelle consultation visant à la fourniture de cette prestation d'assistance, et dans le but de mutualiser les procédures de passation des marchés et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à ces prestations à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

- Amendement :

Par délibération en date du **31 mars** 2006, le Conseil Municipal a approuvé le marché de prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et à la maintenance des postes pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale avec le groupe STERIA ; sa validité expire en avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

- Vote sur la délibération corrigée :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 12 - **Stade de la Vallée. Locaux occupés par l'Association E.C.O.-C.J.F. Athlétisme. Dégât des Eaux. Approbation d'une transaction.**

Le 18 mai 2008, les locaux occupés par l'association E.C.O.-C.J.F. Athlétisme, au Stade de la Vallée, ont été victimes d'un dégât des eaux lié à l'engorgement des chéneaux du fait d'un orage.

La Ville d'Orléans étant son propre assureur pour ces bâtiments, une évaluation contradictoire des dommages a été réalisée entre l'expert de la MACIF, assureur de l'E.C.O.-C.J.F. Athlétisme, et la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction à intervenir entre la Ville d'Orléans et la MACIF arrêtant le montant de l'indemnité due à l'E.C.O.-C.J.F. Athlétisme du fait du sinistre dégât des eaux du 18 mai 2008 au stade de la Vallée à la somme de 370 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

n° 13 - **Théâtre d'Orléans. Aménagement d'une salle de répétitions pour le Centre Dramatique National. Approbation du projet. Demandes de subventions.**

Le Centre Dramatique National, dirigé par Arthur NAUZYCIEL, et reconnu au niveau national, crée et répète des spectacles dans un local mal adapté rue de Bourgogne.

La Ville, en accord avec l'Etat et la Scène Nationale, gestionnaire du Théâtre d'Orléans, a donc mandaté un architecte pour étudier l'aménagement d'un local de répétitions au sein du théâtre, en utilisant le volume utilisé autrefois pour des expositions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet d'aménagement d'une salle de répétitions pour le Centre Dramatique National dans le Théâtre d'Orléans dont l'évaluation globale s'élève à un montant de 300 000 €T.T.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) de solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre) et des collectivités : Région et Département les subventions au taux le plus élevé ainsi que l'autorisation de pré-financer cette opération.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 14 - **Centre Chorégraphique National d'Orléans. Aménagement d'un studio de création et de locaux annexes. Approbation de l'avant-projet sommaire. Demandes de subventions.**

Le Centre Chorégraphique National (C.C.N.) d'Orléans, dirigé par Josef NADJ, dispose de locaux situés au 37-39, rue du Bourdon Blanc.

L'audience des créations de Josef NADJ ainsi que les actions de sensibilisation et de formation développées auprès des jeunes chorégraphes et compagnies, se traduisent par le souhait exprimé par l'association de disposer d'un studio supplémentaire, aménagé pour répéter et préparer des spectacles. Un studio d'enregistrement et de montage vidéo-son pour intégrer et mémoriser les créations ainsi que des locaux de confection de costumes et de stockage sont proposés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avant-projet sommaire d'aménagement de locaux complémentaires du Centre Chorégraphique National d'Orléans 37-39, rue du Bourdon Blanc, pour un montant global de 530 000 €T.T.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) de solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre) et des collectivités : Région et Département les subventions au taux le plus élevé ainsi que l'autorisation de pré-financer cette opération.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 15 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations à caractère culturel dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 5 500 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 16 - **Associations « Le pays où le ciel est toujours bleu » et « La Mire ». Approbation d'avenants aux conventions triennales 2007-2009.**

Le tissu associatif de notre Ville investi dans la sensibilisation à l'art contemporain est composé de membres témoignant d'une connaissance sérieuse de l'actualité artistique et d'une capacité à analyser l'évolution de l'art et à mettre en œuvre des programmations structurées.

C'est le cas de l'association « le Pays où le ciel est toujours bleu » et de l'association « Lumen » désormais dénommée « La Mire », ayant passé convention avec la Ville pour la période 2007-2009.

Le rapprochement de ces deux associations investies dans le domaine de l'art contemporain pourrait permettre le développement d'un pôle artistique mieux identifié par le public.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants n° 2 et n° 3 aux conventions, à passer avec les associations suivantes et décider de l'attribution de subventions correspondantes pour l'année 2009 :

- Le Pays où Ciel est toujours bleu : 10 000 €

- La Mire : 7 500 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 17 - **Association « Les Amis de l'Orgue et du Temple ». Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des rencontres « Musique ancienne à Orléans », les Amis de l'Orgue et du Temple proposent quatre concerts de qualité et plus particulièrement un concert en correspondance avec l'exposition consacrée à l'époque de la Renaissance à Orléans intitulée « Orléans, une ville de la Renaissance » qui sera présentée à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 16 mai au 23 août 2009.

- Séance du vendredi 24 avril 2009 -

Compte tenu de l'intérêt artistique de cette programmation musicale, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association « Les Amis de l'Orgue et du Temple », afin de préciser les engagements des parties pour la mise en œuvre de la saison musique ancienne 2009 à Orléans ;

2°) d'attribuer une subvention de 15 000 € à cette association.

Adopté à l'unanimité.

Mme HEAU

n° 18 - **Conservatoire. Logiciel de gestion de la scolarité. Approbation d'une convention à passer avec l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret.**

Le Conservatoire gère 1 450 élèves répartis en centre ville et dans deux écoles de musique de quartier (La Source et Les Blossières), avec un logiciel en place depuis plus de quinze ans.

Le Conservatoire d'Orléans, à rayonnement départemental, adhère au réseau des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret : U.C.E.M. 45, association qui dans le cadre de ses missions met en place un outil de gestion informatique de la scolarité des élèves des Conservatoires sur une plate-forme iMuse®.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'U.C.E.M. 45, définissant les engagements de chacune des parties dans le cadre de l'accès du Conservatoire d'Orléans à la plate-forme iMuse®, logiciel de gestion de la scolarité, moyennant un droit d'accès unique de 25 032 €T.T.C., et une redevance annuelle de 4 827 €T.T.C. à compter de la deuxième année.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 19 - **Médiathèque. Bibliothèques Virtuelles Humanistes. Numérisation du fonds documentaire relatif de la Renaissance. Convention passée avec le C.N.R.S. et l'Université de Tours. Approbation d'un avenant.**

Le projet « Bibliothèques Virtuelles Humanistes » (B.V.H.) s'est constitué à l'initiative du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (C.E.S.R.) de l'Université François Rabelais de Tours, du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) et de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (I.R.H.T.). Il vise à numériser et mettre gratuitement à disposition sur internet une large documentation allant du 15^{ème} au 17^{ème} siècle sur la Renaissance.

Une première convention triennale a été approuvée par délibération du 3 mars 2006.

Afin de prolonger ce partenariat, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention, à passer avec le C.N.R.S. et l'Université de Tours, pour la période 2009-2012.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 20 - **Médiathèque. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Application de la convention 2006 passée avec l'Etat. Programme d'actions 2009. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

Par délibération en date du 2 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec l'Etat concernant la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (B.M.V.R.) précisant et encourageant la vocation régionale de la bibliothèque, et prévoyant des subventions possibles de l'Etat sur production d'un programme prévisionnel annuel et d'un bilan des actions réalisées dans l'année.

Un programme a été établi pour 2009, dont les dépenses sont estimées à 17 044 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation par la médiathèque des différentes actions prévues au titre de la B.M.V.R. en 2009.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 21 - **Médiathèque. Action culturelle dans les bibliothèques de la Maison d'Arrêt d'Orléans. Approbation d'une convention à passer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.**

La médiathèque entretient depuis très longtemps des relations constructives avec la Maison d'Arrêt d'Orléans, et a contribué depuis près de 20 ans à la mise en place des bibliothèques du quartier Hommes, puis du quartier Femmes, à leur informatisation, puis à leur animation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, afin de préciser les engagements des parties pour l'action culturelle dans les bibliothèques de la Maison d'Arrêt d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 22 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Attribution de subventions.**

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2009, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux harmonies et fanfares musicales participant aux défilés des fêtes de Jeanne d'Arc, pour un montant total de 7 565 €

- Harmonie Saint-Marc-Saint-Vincent.

Adopté par 49 voix.

Il y a 3 abstentions et 1 non participation.

- Toutes les autres associations.

Adopté par 50 voix.

Il y a 3 abstentions.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

Mme CUGNY-SEGUIN n° 23 - **Agenda 21. Domaine de Limère. Etude de faisabilité de géothermie. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Technopole Développement et la S.O.C.O.S.**

Au cours de l'année 2008, Orléans Technopole Développement (O.T.D.) et la Société Française de Géothermie ont travaillé à l'élaboration d'une étude de pré-faisabilité technique et économique de géothermie profonde dans les couches aquifères du dogger sur la zone de Limère.

En fonction de la proximité de l'hôpital et du quartier de La Source par rapport à la zone de Limère, la Ville d'Orléans ne peut se désintéresser de cette étude et en particulier son concessionnaire de chauffage urbain la S.O.C.O.S. qui dessert actuellement l'hôpital.

Compte tenu de l'intérêt de cette étude et des implications qu'elle pourrait avoir sur le réseau de chauffage urbain concédé à la S.O.C.O.S., il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec Orléans Technopole Développement et la S.O.C.O.S., relative à l'étude de faisabilité de géothermie dans la zone de Limère, et à ses modalités de financement par les différents partenaires.

Orléans Technopole Développement participerait à hauteur de 15 000 €T.T.C. et la S.O.C.O.S. à hauteur de 9 933,08 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 24 - **Journées du Développement Durable 2009. Présentation. Partenariats. Occupation du domaine public. Approbation de conventions.**

Les Journées du Développement Durable (J.D.D.) sont, pour la 5^{ème} année consécutive, organisées par la Ville et consacrées au thème de la consommation responsable, au cœur de quatre quartiers : Madeleine, La Source, l'Argonne et Saint-Marceau.

Une journée fédérant ces quartiers est proposée le dimanche 7 juin au cours de laquelle l'association « Vélotour », prestataire de la Ville, organisera une balade familiale à vélo.

Dans le cadre de l'organisation de cet événement, une convention type d'occupation du domaine public, précisera les conditions dans lesquelles chaque exposant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable, l'emplacement qui lui a été attribué.

De plus, afin de pouvoir donner l'ampleur souhaitée à cette manifestation, et en complément du budget inscrit à la Ville, la recherche de mécénat a été initiée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention type d'occupation du domaine public, ainsi que les termes des conventions de partenariat à passer d'une part avec les exposants, et d'autre part avec les partenaires qui soutiennent les J.D.D. ;

- Séance du vendredi 24 avril 2009 -

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'A.D.E.M.E. et du Département du Loiret les subventions nécessaires pour l'organisation de ces journées.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.**

ESPACES PUBLICS

Mme DE QUATREBARBES n° 25 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Acquisition d'une œuvre. Approbation d'un contrat.**
Mme SAUVEGRAIN

Dans le cadre du programme thématique intitulé « Habiter le jardin », le Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret prévoit la présentation de plusieurs œuvres d'art (photographie, œuvres plastiques) commandées spécifiquement à des artistes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition d'une œuvre plastique qui sera exposée au sein du Parc Floral au cours de la saison 2009, et ce moyennant le versement d'une somme globale de 16 502,56 €H.T. dont 4 000 €H.T. d'honoraires à M. Marin KASIMIR, montant qui sera réglé en plusieurs versements. Le solde sera versé au prestataire ;

2°) d'approuver les termes de la convention correspondante à passer avec l'artiste, Marin KASIMIR.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 26 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Espace de loisirs. Fixation des tarifs.**
Mme SAUVEGRAIN

Le Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret dispose d'un espace de loisirs comprenant : un mini-golf, des voitures à pédales et de la restauration, qui était exploité depuis le 1^{er} janvier 2006 sous forme d'occupation du domaine public . La convention ayant expiré le 31 décembre 2008 et la consultation lancée pour trouver un nouvel occupant étant restée infructueuse, la Ville souhaite reprendre pour 2009 l'exploitation de cet espace, afin de maintenir une offre de services et de loisirs aux visiteurs du Parc Floral.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs détaillés dans la délibération concernant les activités et produits proposés à l'espace loisirs du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2009.

**Adopté par 44 voix contre 3.
Il y a 6 abstentions.**

Mme DE QUATREBARBES n° 27 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Dépôt-vente de plantes pour la boutique. Approbation du principe et d'une convention-type.**
Mme SAUVEGRAIN

Dans le cadre de son activité commerciale, le Parc Floral dispose de deux boutiques pour la vente d'articles souvenir en lien direct avec la nature du site.

Dans le but de proposer à la clientèle une palette de produits plus élargie, il est envisagé pour la saison 2009 d'établir un nouveau partenariat entre la Ville d'Orléans et des pépiniéristes, spécialisés chacun dans un domaine particulier, sous forme de convention de dépôt-vente de plantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser le principe de dépôt-vente de plantes à la boutique du Parc Floral dont les modalités pratiques et financières seront définies par convention avec les pépiniéristes ;

2°) d'approuver la convention-type à passer à cet effet avec les pépiniéristes partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 28 - **Corporation Saint-Fiacre. Fête 2009. Attribution d'une subvention.**
Mme SAUVEGRAIN

A l'occasion des fêtes de la Saint-Fiacre 2009, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à la Corporation Saint-Fiacre.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 29 - **Eclairage public. Travaux d'amélioration. Année 2009. Approbation du marché après appel d'offres.**
Mme SAUVEGRAIN

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes, à passer avec l'entreprise CITEOS pour un montant minimum de 215 280 € T.T.C. et maximum de 908 900 € T.T.C., relatif aux travaux d'amélioration de l'éclairage public pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

CIRCULATION-STATIONNEMENT-TRANSPORTS

M. CARRE n° 30 - **Place du Cheval Rouge. Réalisation d'un parking public. Engagement de la procédure de délégation de Service Public. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique Paritaire.**
Mme CHERADAME

La Ville souhaite réaliser un parc public de stationnement souterrain sous la place du Cheval Rouge au bénéfice du commerce du centre ville existant et à venir, projet qui a été intégré à la concertation lancée sur la deuxième phase du projet Centre Ville qui s'est déroulée de décembre 2008 à mars 2009.

S'agissant du parking, il convient maintenant de définir le montage juridique et financier qui sera retenu pour la réalisation et l'exploitation de cet équipement.

La gestion d'un parking suppose une démarche commerciale et une technicité que les services municipaux ne détiennent pas, ce qui justifie le recours à un partenaire privé, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

La concession est la formule qui semble la mieux adaptée au parking de la place du Cheval Rouge.

Cette réalisation s'inscrira toutefois dans le cadre d'un cahier des charges très strict élaboré par la Ville et qui portera notamment sur les fonctionnalités de l'ouvrage et sur son insertion dans le site.

Conformément aux articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du bilan de la concertation qui conduit la Ville à :

- confirmer la réalisation d'un parking souterrain d'une capacité de l'ordre de 350 places sous la place du Cheval Rouge,

- privilégier un réaménagement complet et qualitatif de l'espace public sur la place du Cheval Rouge, au-dessus du parking enterré, sans construction d'un immeuble ;

2°) de décider de consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour avis, sur le principe de la Délégation de Service Public du parking de la place du Cheval Rouge, dans le cadre d'une concession ;

3°) de décider de consulter le Comité Technique Paritaire.

Adopté par 42 voix contre 13.

Mme CHERADAME

n° 31 - **Travaux des réseaux des concessionnaires, rue Porte Madeleine. Accès aux parkings par le personnel du C.H.R.O. Prise en charge d'abonnements temporaires dans un parking public.**

Dans le cadre des travaux de divers réseaux liés à l'arrivée de la seconde ligne de tramway, il est proposé au Conseil Municipal de décider la prise en charge par la Ville d'abonnements temporaires dans le parking public du Baron géré par la S.E.M. Orléans Gestion, afin de pouvoir les mettre à disposition du personnel du C.H.R.O. pendant la durée des travaux de la rue Porte Madeleine.

Cette dépense est estimée à 2 080,80 €T.T.C. pour 80 véhicules concernés.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS INTERNATIONALES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 32 - **Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs détaillés dans la délibération, pour un montant global de 9 880 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. FOUSSIER n° 33 - **F.I.S.A.C. Centre-Ville 2004/2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'établissement MORGANE DE PAINS, au titre du F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008 pour la rénovation des devantures ;

2°) de décider de l'octroi d'une subvention de 10 000 € à cet établissement.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER n° 34 - **F.I.S.A.C. Centre Ville. Tranche 3 – période 2009-2011. Convention passée avec l'Etat. Approbation d'un avenant. Attribution de subventions.**

Lors de la séance du 24 octobre 2008, la Ville a approuvé un programme d'actions pour la redynamisation du commerce de centre-ville, de 2009 à 2011, et autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.).

Par décision du 2 mars 2009, une subvention globale de 605 218 € au titre du F.I.S.A.C. pour la 3^{ème} tranche de l'opération urbaine de la Ville d'Orléans est accordée.

Par ailleurs, dans le budget 2009, une participation financière de la Ville a été inscrite pour chacune de ces opérations F.I.S.A.C. portées par des partenaires extérieurs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de la décision du 2 mars 2009 d'attribution de subventions au titre de la tranche 3 du F.I.S.A.C. pour la période 2009-2011, soit ;

- 238 800 € en fonctionnement,

- 366 410 € en investissement ;

2°) d'approuver l'avenant à la convention à passer avec l'Etat et les partenaires associés, relatif à la tranche 3 du F.I.S.A.C. Centre Ville ;

3°) de modifier le règlement de l'action de rénovation devantures et enseignes, en particulier en élargissant le périmètre d'intervention en dehors du centre-ville pour les secteurs suivants : les entrées des faubourgs et leurs ouvertures sur le centre ville, les zones urbaines sensibles ;

4°) d'approuver le reversement des acomptes des subventions de fonctionnement de l'Etat et les subventions exceptionnelles de la Ville aux porteurs de projets pour les opérations inscrites au programme d'actions F.I.S.A.C.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 35 - **Association des Vitrines d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle. Approbation d'une convention.**

L'Association des Vitrines d'Orléans a pour objectif de dynamiser les commerces de proximité du centre-Ville. Ainsi, elle propose un programme annuel d'actions qui est en cohérence avec celles menées par la Ville pour les commerces.

Le programme 2009 génère un budget prévisionnel de 232 000 € Une subvention de 45 000 € est proposée avec un premier versement de 22 500 € et le solde en fin d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association des Vitrines d'Orléans, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) d'approuver le premier versement de la subvention annuelle à l'association des Vitrines d'Orléans à hauteur de 22 500 €;

3°) d'approuver le versement du solde de la subvention en fin d'année, en fonction de la réalisation effective du programme.

***Adopté par 50 voix contre 3.
Il y a 2 non participations.***

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 36 - **Quartier Carmes-Bannier. Acquisition d'un ancien local commercial et d'un appartement vacant 65, rue des Carmes. Promesse de vente pour quatre autres logements.**

Lors de sa séance du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle Z.A.C. intégrant notamment la rue des Carmes.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir de M. Julien CASSEGRAIN les lots n° 1 et 8 dans un immeuble en copropriété situé 65, rue des Carmes, moyennant le prix de 41 000 € pour le lot n° 1 et 50 000 € pour le lot n° 8, soit un total de 91 000 €;

2°) d'accepter le bénéfice d'une promesse de vente unilatérale, laquelle confère à la Ville l'option d'acheter au prix convenu si les biens sont libérés avant la date d'échéance des baux en cours et au plus tard le 30 avril 2010, portant sur quatre appartements encore occupés, sous condition suspensive du départ des occupants.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 37 - **Quartier Carmes-Bannier. Acquisition d'un appartement vacant 55, rue des Carmes.**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2009 a pris acte du bilan de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle Z.A.C. dans le secteur portant sur la rue des Carmes, le site de l'hôpital et le mail Jaurès.

Dans le contexte de ces réflexions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir dans un immeuble en copropriété situé 55, rue des Carmes, le lot n° 2 dans le bâtiment A et le lot n° 11 dans le bâtiment B, appartenant à Mme FERNANDES moyennant le prix de 110 000 €, prix net de toutes autres indemnités ou frais de négociation, les émoluments et frais d'actes notariés étant à la charge de l'acquéreur ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente consécutif avec un différé de jouissance et le séquestre de 10 % du prix pour garantir la libération du bien à la date convenue.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 38 - **Quartier Carmes-Bannier. Acquisition d'un appartement vacant 75, rue des Carmes.**

Dans le contexte de la concertation engagée préalablement à la mise en œuvre d'une nouvelle Z.A.C. dans le secteur portant sur la rue des Carmes, le site de l'hôpital et le mail Jaurès, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir dans un immeuble en copropriété situé 75, rue des Carmes, le lot n° 3 dans le bâtiment A et le lot n° 7 dans le bâtiment B, appartenant à Mme CHARPENTIER moyennant le prix de 173 000 €, prix net de toutes autres indemnités ou frais de négociation, les émoluments et frais d'actes notariés étant à la charge de la Ville ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente consécutif avec un différé de jouissance et le séquestre de 10 % du prix pour garantir la libération du bien à la date convenue.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 39 - **Secteur du Coigneau. Cession de parcelles. Déclassement d'une partie de l'ancienne rue des Balletières.**

Par acte en date du 4 décembre 2008, la Ville a cédé à la S.C.I. A.C.R. deux parcelles de terrain à bâtir rue des Montées et rue du Coigneau, pour l'extension des locaux de l'entreprise LIMPA.

Cette Société a demandé à acquérir des délaissés subsistant après la déviation de la rue des Balletières, afin de permettre à la Société LIMPA de réaliser un aménagement paysager à l'entrée de ses locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de déclasser l'emprise de l'ancienne rue des Balletières, laquelle a été dévoyée plus au sud, la circulation publique n'étant pas affectée par ce projet ;

2°) d'approuver cette cession à la Société dénommée S.C.I. A.C.R. moyennant le prix de 39 555 € pour 2 637 m² ;

3°) d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande de déclaration préalable pour la réalisation des travaux de clôture.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

Mme MARECHAL

n° 40 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 1 819 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 41 - **Classes de découverte. Ecoles privées d'Orléans. Année scolaire 2008-2009. Délibération modificative.**

Compte tenu d'une erreur constatée dans l'annexe à la délibération n° 55 du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal de remplacer l'annexe à cette délibération par la nouvelle annexe rectifiée.

Adopté par 52 voix contre 3.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme BARANGER

n° 42 - **Groupement Régional de Santé Publique. Représentant de la Ville. Modification.**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme LECLERC, Adjoint au Maire, pour représenter la Ville auprès du Groupement Régional de Santé Publique du Centre.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MONTILLOT
M. BEN CHAABANE

n° 43 - **Association « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale». Renouvellement d'adhésion de la Ville.**

Une association nationale dénommée « Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation sociale» a été créée en 2007. Cette association a pour objectif de constituer un réseau permanent d'échanges, de réflexions et de mutualisation des compétences sur les métiers de la médiation et notamment de « Correspondant de Nuit ».

La Ville d'Orléans a participé activement à la mise en place de ce Réseau, notamment par la préparation de la Charte de Déontologie au cours de trois réunions qui se sont tenues à Orléans, Rennes et La Rochelle, en présence d'une trentaine de villes et d'organismes concernés.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider du renouvellement d'adhésion de la Ville au Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale, dont la cotisation est fixée à 500 € pour l'année 2008 ;

2°) de désigner M. Florent MONTILLOT pour représenter la Ville au sein du réseau.

***Adopté par 46 voix.
Il y a 9 abstentions.***

M. MONTILLOT
M. BEN CHAABANE

n° 44 - **Prévention spécialisée. Mise en œuvre des actions. Approbation d'une convention à passer avec le Département et l'association I.p.S.I.S.**

L'organisation de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville d'Orléans est formalisée tous les deux ans par une convention entre la Ville, le Département et l'association Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins (I.p.S.I.S.).

Cette convention définit les obligations de chacune des parties, et plus particulièrement les conditions de développement des actions de prévention spécialisée et les modalités de participation financière de la Ville et du Département.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Département et l'association I.p.S.I.S. pour la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée dans les différents quartiers de la Ville.

La dépense, basée sur le coût global des actions conduites par I.p.S.I.S., sera supportée pour 20 % par la Ville d'Orléans et pour 80 % par le Département.

***Adopté par 46 voix.
Il y a 9 abstentions.***

M. MONTILLOT
M. BEN CHAABANE

n° 45 - **Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Actions menées par la Ville. Approbation d'un avenant à la convention d'attribution de subvention 2008-2009.**

Dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, l'Etat participe à hauteur de 55 000 € au titre de 2008-2009 pour la mise en place d'actions menées par la Ville, réparties sur trois dispositifs :

- favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture,
- lutter contre le décrochage scolaire,
- renforcer les capacités des parents.

Le montant attribué pour cette dernière ligne n'ayant été versé qu'à hauteur de 12 000 € sur l'exercice 2008, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant financier n° 1 à la convention 2008/2009 du 17 novembre 2008 à passer avec l'A.C.S.E., fixant l'attribution d'une somme de 3 000 € complémentaire sur l'exercice 2009.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 2 abstentions.***

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 46 - **Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne. Parcours d'accrobranche. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public.**

La Société « Léo Parc Aventure » souhaite réaliser un parcours acrobatique en hauteur sur le site de l'Ile Charlemagne et a sollicité la mise à disposition d'un terrain à cet effet.

La Société prévoit d'aménager le site pour un montant d'investissement prévisionnel de 64 000 €

Pour 2009, compte tenu du délai de construction du parc estimé à un mois et demi, l'ouverture peut être envisagée vers le 15 juin 2009.

Compte tenu du projet nécessitant une utilisation prolongée de cet espace, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à passer avec la Société « Léo Parc Aventure » pour la mise en place de parcours d'accrobranche à la Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne, pour une durée de cinq ans, moyennant une redevance annuelle fixe de 500 € et une part variable correspondant à 2 % du chiffre d'affaire annuel ainsi que des charges locatives du local mis à disposition.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 47 - **Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2009.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions, au titre du fonctionnement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans la délibération.

Certaines subventions ont fait l'objet d'une décision de versement d'un acompte lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2008. Celui-ci sera déduit de la somme à verser. Le montant global des soldes s'élève à 277 190 €

***Adopté par 53 voix.
Il y a 2 non participations.***

Mme GRIVOT n° 48 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 6 200 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 49 - **Aides à des groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention aux groupements de loisirs suivants :

- Team Kart 45 700 €
- Pieds Blancs Les Aydes..... 1 850 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 50 - **Plaine de jeux du Belneuf et stade omnisports de La Source. Mise à disposition de courts de tennis. Années 2009 à 2012. Approbation d'une convention.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de renouvellement du partenariat avec l'U.S.O. Tennis par la mise à disposition exclusive et gracieuse des terrains et installations de tennis à la Plaine de Jeux du Belneuf et au Stade Omnisports de La Source ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec ce club pour les années 2009-2012, relative à cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Mme SAUVEGRAIN n° 51 - **Direction Générale Adjointe des Services Opérationnels. Poste de Chef de Projets Utilisateurs. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

La Ville s'est dotée d'un système informatique de gestion « CONCERTO », qui a pour objectif d'améliorer la relation entre les services et les usagers, et de rationaliser leur fonctionnement.

La mise en place de ce logiciel s'est accompagnée du recrutement en 2007 de deux postes de Chefs de Projet Utilisateurs, pour une période de deux ans. Le maintien de l'un de ces postes s'avère nécessaire pour la mise en œuvre du projet auprès de la Direction de l'Éducation et de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Chef de Projets Utilisateurs relatif à la mise en œuvre du projet « CONCERTO », rattaché à la Direction Générale Adjointe des Services Opérationnels, pour une durée d'un an ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 52 - **Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Service Prévention-Médiation. Poste de responsable de la maison de la réussite du secteur des Blossières. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

La mise en place du Service Prévention et Médiation au sein de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité a exigé de doter ce service d'une structure d'encadrement et de coordination.

Le poste de responsable du secteur des Blossières est vacant depuis plusieurs mois.

L'idée étant d'offrir à tous les habitants un espace identifié proposant toutes les actions de prévention, de médiation et de réussite pour les jeunes et leur famille, le poste de responsable de secteur est transformé en responsable de la Maison de la Réussite.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable de la Maison de la Réussite du secteur des Blossières au sein du Service Prévention et Médiation, à compter du 27 avril 2009, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de deux années supplémentaires ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant au nom de la Ville.

**Adopté par 44 voix contre 3.
Il y a 8 abstentions.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 53 - **Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité. Poste de chargé de mission « lumière ». Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Ingénieur, chargé de la mise en œuvre du Plan Lumière de la Ville, par délibération du 9 juillet 2004.

Cette mission, initialement prévue sur le centre ancien de la Ville, a été étendue à l'ensemble du territoire communal.

Cette création de poste, décidée à titre temporaire, nécessite d'être prorogée pour une durée de six mois, afin de répondre à l'ampleur de la mission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de mission « Lumière » à la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 54 - **Restauration du personnel municipal de La Source. Partenariat avec le Restaurant Inter-Entreprises de La Poste. Approbation d'une convention.**

En raison d'un prochain déménagement, le restaurant administratif de l'I.N.S.E.E.-Centre, fréquenté par une vingtaine d'agents affectés à la Source, servira ses derniers repas le 7 mai 2009. Les usagers ayant manifesté un intérêt pour le Restaurant Inter-Entreprises (R.I.E.) La Poste sis 1, rue Edouard Branly, compte tenu de sa proximité, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association de gestion du Restaurant Inter-Entreprises (R.I.E.) La Poste prévoyant :

- le paiement direct de la participation de la Ville aux frais de restauration du personnel municipal,

- le versement d'une participation, aux frais de fonctionnement à hauteur de 1,52 € par repas jusqu'à la prochaine révision de la convention.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 55 - **Association de gestion du R.I.A. d'Orléans Centre. Mise en conformité. Approbation des statuts, de la convention d'occupation, de la convention de gestion et de la convention financière.**

L'association de gestion du Restaurant Inter-Administratif (R.I.A.) d'Orléans Centre a été créée le 23 septembre 2002, entre la ville d'Orléans, propriétaire des locaux – administration coordinatrice et 18 administrations associées, en application d'une circulaire du 12 juin 1995 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter-administratifs.

Depuis janvier 2008, l'association de gestion du R.I.A. d'Orléans Centre est constituée, pour une durée indéterminée, de 13 employeurs membres : 8 administrations et 5 entreprises implantées à Orléans centre, qui ont ratifiés les statuts. En revanche, 14 administrations d'État, représentant un tiers de la fréquentation, n'ont pas signé lesdits statuts compte tenu du non-respect de la circulaire du 12 juin 1995.

La mission régionale d'expertise économique et financière a expertisé la situation du R.I.A. et a élaboré des projets de statuts, une convention financière, une convention de gestion et une convention d'occupation.

Le nouveau dispositif juridique permettra la fréquentation du restaurant par les administrations d'Etat et garantira le bénéfice du taux réduit de T.V.A. aux opérations de cantine de l'association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les statuts de l'association de gestion du Restaurant Inter-Administratif (R.I.A.) d'Orléans Centre ;

2°) d'approuver la convention d'occupation, la convention de gestion, et la convention financière à passer avec les différents partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 56 - **Missions temporaires. Recours à des fonctionnaires momentanément privés d'emploi. Approbation d'une convention de mission type.**

Plus de 20 postes de catégorie A et A+ se libèrent chaque année en moyenne suite à des mobilités internes, des départs en retraite ou des mutations.

Le processus de recrutement sur ces postes s'avère long.

Lors de ces vacances temporaires, il est possible pour la Ville de combler momentanément un poste vacant en ayant recours à la prestation de service, au recrutement temporaire, mais également aux « fonctionnaires momentanément privés d'emploi » pris en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de recours aux déchargés de fonction pris en charge par le C.N.F.P.T. dans le cadre de missions temporaires ;

2°) d'approuver la convention de mission type à passer avec le C.N.F.P.T.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

Mme SAUVEGRAIN

n° 57 - **Passeport biométrique. Déploiement. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat.**

Afin de renforcer le lien entre les titres de voyage et leurs titulaires et pour améliorer la lutte contre la fraude, l'Union Européenne a décidé de se doter du passeport biométrique. La France s'est engagée à délivrer ce passeport pour le 28 juin 2009 au plus tard.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.) est mandatée par le Ministère de l'Intérieur pour mettre en oeuvre ce projet, en collaboration avec les Préfectures.

Au vu du nombre de demandes traitées actuellement et des demandes supplémentaires estimées, la Ville d'Orléans disposera de neuf stations d'enregistrement réparties sur six sites.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de délivrance des passeports biométriques dans la commune d'Orléans ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Etat (A.N.T.S.) fixant les modalités de la mise à disposition des stations d'enregistrement et les conditions financières de ce dispositif.

Afin d'indemniser les communes équipées de stations d'enregistrement, l'Etat versera une dotation annuelle de fonctionnement qui s'élève à 5 000 € par station au 1^{er} janvier de l'année en cours pour une année pleine.

L'A.N.T.S. prend en charge la mise à disposition du matériel, sa maintenance et la formation du personnel.

**Adopté par 46 voix.
Il y a 9 abstentions.**

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 58 - **Bourse du Travail. Aménagement. Approbation de marchés de travaux.**

Les syndicats sont actuellement hébergés dans différents bâtiments. La mise à disposition du collège Joliot Curie permet à la Ville d'y aménager la bourse du travail et ainsi de réunir l'ensemble des centrales syndicales locales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la bourse du travail, à l'ex collège Joliot Curie, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour chacun des huit lots.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 59 - **Patrimoine immobilier de la Ville. Travaux d'entretien courant de bâtiment. Approbation de marchés de travaux.**

L'entretien courant du patrimoine immobilier de la Ville est assuré par des entreprises privées selon une décomposition en corps d'état.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à bons de commandes relatifs aux travaux d'entretien courant de bâtiment du patrimoine immobilier de la Ville, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour chacun des dix lots.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 60 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du Château d'eau 89, rue du Faubourg Saint-Jean. Convention avec la Société Française du Radiotéléphone. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention tripartite du 7 juin 1999, à passer avec la Société Française du Radiotéléphone et la LYONNAISE DES EAUX, prorogeant la mise à

disposition, pour une durée de 10 ans, du Château d'eau sis 89, rue du Faubourg Saint-Jean à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 386,88 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2008, au profit de la Ville.

Adopté par 46 voix.

Il y a 8 abstentions et 1 non participation.

Mme SAUVEGRAIN

n° 61 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du Château d'eau 89, rue du Faubourg Saint-Jean. Convention avec la Société Orange France. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention tripartite du 22 mai 2000, à passer avec la Société Orange France et la LYONNAISE DES EAUX, prorogeant la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, du Château d'eau sis 89, rue du faubourg Saint-Jean à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 386,88 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2008, au profit de la Ville.

Adopté par 46 voix.

Il y a 8 abstentions et 1 non participation.

Mme SAUVEGRAIN

n° 62 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition d'une parcelle Chemin du Clos de l'Alouette. Convention avec la Société Française du Radiotéléphone. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 6 avril 2005, à passer avec la Société Française du Radiotéléphone, prorogeant la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, de la parcelle située Chemin du Clos de l'Alouette à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 386,88 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2008, au profit de la Ville.

Adopté par 46 voix.

Il y a 8 abstentions et 1 non participation.

Mme SAUVEGRAIN

n° 63 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition de d'une parcelle Chemin du Clos de l'Alouette. Convention avec la Société Orange France. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention du 18 mai 2000, à passer avec la Société Orange France, prorogeant la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, de la parcelle située Chemin du Clos de l'Alouette à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 386,88 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2008, au profit de la Ville.

Adopté par 46 voix.

Il y a 8 abstentions et 1 non participation.

- Séance du vendredi 24 avril 2009 -

- **Question orale de M. CHAPUIS relative aux régies de quartiers REPERES et Argonne Service Plus.**

- **Question orale de Mme KOUNOWSKI relative au cinéma d'art et d'essai à Orléans.**

- **Question orale de Mme NGANGA relative à l'offre cinématographique dans la ville d'Orléans.**

- **Question orale de M. RICOUD relative au déficit de praticiens notamment dans le quartier de La Source.**

- **Question orale de Mme MAUROY-PREVOST relative à l'affichage sauvage dans la ville.**

- **Question orale de Mme CUGNY-SEGUIN relative aux droits à la liberté et à la dignité des femmes.**

Orléans, le 27 avril 2009

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint,

Olivier CARRE